

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 13 juillet 2020 par vidéoconférence et à huis clos en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger  
M. le conseiller Éric Pinard  
M. le conseiller Paul Leclair  
M. le conseiller Eric Parent  
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

**OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures 20.

**2020-07-093**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit l'ajout du point 8.6 « Dufresne Hébert Comeau - Mandat ».

Adoptée à l'unanimité

**2020-07-094**

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

Aune correspondance

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2020**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020.

**RECETTES**

Les recettes totalisent **3 770 141 \$** soit 81 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2020 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

**TAXES 2020**

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **2 281 113 \$** soit 64,5 % sur un global de 3 538 680 \$.

## ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2019 (solde) 61 052 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures  
Autres années (solde) 28 704 \$

## DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **1 931 069 \$**, soit 42 % du budget, réparties ainsi :

Administration	47 %	Urbanisme	50 %
Sécurité publique	51 %	Loisirs et culture	18 %
Transport	64 %	Frais de financement	28 %
Hygiène du milieu	39 %	CMM	99 %

Les dépenses d'investissement en 2020 s'établissent à **246 882 \$**.

2020-07-095

## PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 juin 2020 au montant de 503 421,47 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

### **QUE la Ville de Léry :**

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 503 421,47 \$ pour le mois de juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

## RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

## RÈGLEMENTS

Aucun règlement

## URBANISME – VOIRIE

2020-07-096

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1625, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 5 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal de refuser la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

### **QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'un garage privé isolé en cour arrière de la propriété sise au 1625, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, pour, entre autres, les raisons suivantes :
  - Le garage projeté en cour arrière ressemble plus à un logement accessoire isolé non autorisé par le règlement de zonage.
  - Le style architectural ne s'harmonise pas avec le caractère du bâtiment principal ainsi qu'avec les caractéristiques d'ensemble du secteur.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-097

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1156, RUE DES GALETS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 5 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire  
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement arrière sur deux étages du bâtiment principal de la propriété sise au 1156, rue des Galets, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-098

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 140 932 (PROJET INTÉGRÉ, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS)**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 20 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant sept unités d'habitations dans un projet intégré sis sur le lot 5 140 932, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :
  - Que les sept unités d'habitations à construire soient essentiellement composées des modèles proposés « B » et « E ».
  - Que les matériaux choisis soient des matériaux de revêtements de qualité supérieure et à l'apparence naturelle (tels que le bois, la pierre naturelle et la brique).
  - Que les couleurs choisies s'agencent bien et ne soient pas trop foncées.
  - Que le requérant dépose de nouveaux plans d'approbation d'implantation architecturale avant l'émission d'un permis de construction sur le lot numéro 8 adjacent au chemin du Lac-Saint-Louis.

Adoptée à l'unanimité

## **ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

2020-07-099

### **V-2020-001 - ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES RUES – SAISON 2020-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a demandé des soumissions par invitation auprès de cinq entrepreneurs pour l'entretien d'hiver des rues de la municipalité, saison 2020-2021, et qu'un soumissionnaire a déposé une proposition dans les délais, à savoir :

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>2020-2021</u></b>
9369-2309 Québec Inc. (Services Luc)	86 000 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des soumissions démontre que celle de la compagnie 9369-2309 Québec Inc. (Services Luc) s'avère être conforme aux documents de soumissions ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire  
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Adjuge le contrat relatif à l'entretien d'hiver des rues pour la saison 2020-2021 à la compagnie 9369-2309 Québec Inc. (Services Luc) au montant de 86 000 \$, taxes incluses, le tout selon sa soumission déposée le 2 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-100

### **CONTRAT D'ENTRETIEN DES GROUPES ÉLECTROGÈNES – 2020-2023**

**CONSIDÉRANT** les propositions déposées par Cummins Canada ULC aux fins de fournir le service d'entretien des groupes électrogènes de l'Hôtel de ville, de la Station de pompage de la Presqu'Île ainsi que de la Station de pompage P-1 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'entretien comprend une inspection annuelle au taux de 540 \$ pour la période s'étendant du 10 juin 2020 au 10 juin 2023, et ce pour chacun des équipements ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Accepte les contrats d'entretien des groupes électrogènes proposés par Cummins Canada ULC pour une inspection annuelle au taux de 540 \$ pour chacun des équipements, taxes en sus, et ce pour la période du 10 juin 2020 au 10 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-101

### **DHC AVOCATS INC – MANDAT**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Daniel Proulx a déposé une demande de pourvoi en contrôle judiciaire contre la Ville de Léry à la Cour Supérieure du Québec (Chambre civile) du district de Beauharnois (Dossier numéro 760-17-005702-207) relative à sa propriété sise au 1127, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Mandate DHC Avocats Inc. afin de défendre ses intérêts dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire de M. Daniel Proulx contre la Ville de Léry à la Cour Supérieure du Québec (Chambre civile) du district de Beauharnois (Dossier numéro 760-17-005702-207) relative à sa propriété sise au 1127, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-102

**SOUTIEN PROFESSIONNEL EN URBANISME – MANDAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire un soutien professionnel en urbanisme pour la révision des règlements de la Ville de Léry découlant de la modification du schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de services soumise à cette fin par la firme JFLV Urbaniste le 9 juillet 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'offre de soutien professionnel en urbanisme de la firme JFLV Urbaniste déposée le 9 juillet 2020 pour la révision des règlements de la Ville de Léry découlant de la modification du schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon, le tout selon un mode de tarification à taux horaire.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-103

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT RELATIF AU PARC INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de remplacer le serveur qui est désuet et ne répond plus aux nouvelles technologies des logiciels municipaux ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services déposée par PG Solutions en cette matière ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

**QUE la Ville de Léry :**

- Retienne l'offre de services de PG Solutions concernant la fourniture, la configuration et l'installation d'un serveur ainsi que les logiciels d'exploitation appropriés et la réaffectation des postes existants, le tout pour un montant de 13 728,42 \$, taxes en sus.
- Autorise le paiement des coûts nets à même le fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels à partir de 2021.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-104

**DHC AVOCATS INC – MANDAT**

**CONSIDÉRANT** l'envoi d'une mise en demeure datée le 26 juin 2020 au propriétaire du 915, chemin du Lac-Saint-Louis (lot 5 141 747) en lien avec l'usage commercial illégal (vente de véhicules automobiles, entretien de véhicules automobiles, réparation (mécanique ou carrosserie) de véhicules automobiles, etc.) exercé sur cette propriété en zone résidentielle ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

**QUE la Ville de Léry :**

- Mandate DHC Avocats Inc. afin d'intenter un recours en Cour supérieure selon l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) relativement à la propriété sise au 915, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, si l'usage commercial illégal exercé sur cette propriété en zone résidentielle ne cesse pas.

Adoptée à l'unanimité

**AUTRES DOSSIERS**

Aucun dossier

## **ORGANISATION PARA-MUNICIPALE**

### **MRC DE ROUSSILLON**

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 juin 2020, il y a eu discussions sur les effets de la pandémie de la COVID-19.

### **TRANSPORTS ACCÈS INC.**

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 juin 2020, il y a eu discussions sur le jugement favorable à Transports Accès Inc. dans le dossier de loyer impayé de l'ancien bureau administratif.

## **INFORMATION AUX CITOYENS**

Élections partielles 2020 – District 2 – Les Boisés – Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la Ville de Léry du report du scrutin partiel qui devait avoir lieu le 29 mars 2020. La population du District 2 – Les Boisés sera informée, en temps et lieu, du développement pour la reprise de cette journée de vote.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu à huis clos le lundi 10 août 2020.

Compte de taxes municipales 2020 – La troisième échéance est le mardi 8 septembre 2020. En raison de la pandémie de la COVID-19, le taux d'intérêt sur les comptes de taxes, compensations et tarifs exigibles pour l'année courante est de 0 % par an pour la période du 10 mars 2020 au 8 septembre 2020.

Le service de collecte de branches (déchetage) a débuté le mardi 5 mai 2020 et se poursuivra le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois jusqu'au 3 novembre 2020.

En raison de la pandémie de la COVID-19, toutes les activités de loisirs et/ou communautaires de la Ville de Léry sont annulées jusqu'au 31 août 2020.

Ligue de Balle molle de Léry - La saison a débuté le mardi 7 juillet 2020. Les parties ont lieu au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les mardis et jeudis de 18 heures 30 à 22 heures.

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)**

M. le conseiller Gérald Ranger annonce l'ajout d'un quai flottant au quai municipal afin de favoriser la mise à l'eau de certaines embarcations nautiques.

M. le conseiller Éric Pinard remercie les citoyens qui écouteront la vidéoconférence en différé.

M. le conseiller Paul Leclair demande aux citoyens d'être prudents et de maintenir leur vigilance en cette période de déconfinement de la pandémie de la COVID-19.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire et les membres du Conseil municipal répondent aux questions sur tout sujet qui ont été soumises par les citoyens par courriel avant la séance ordinaire.

Les questions portent sur le mandat octroyé à Dufresne Hébert Comeau dans le litige avec le propriétaire du 1127, chemin du Lac-Saint-Louis, ainsi que sur la procédure de consultation publique écrite mise en place pour le règlement numéro 2020-490 (procédure qui remplace une consultation publique et qui respecte les exigences mises en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).

2020-07-105

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger, que la présente séance soit et est levée ; il est 19 heures 43.

Adoptée à l'unanimité

---

**MAIRE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**